

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2021/2022



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°26 - publié le 02 février 2022



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 10

REUNION DU 08/02/2022
(Par voie téléphonique et électronique)

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- **Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

DOSSIER N° 22

Match n° 23362325, Romans PS1 / Chavanay AS 2, Seniors D1, poule 0 du 23/01/2021

Match non joué

La commission des Règlements a pris connaissance de la réclamation du club de Romans PS par courriel transmis le 23/01/2022 contestant le report du match cité en objet à la demande du club de Chavanay suite à la présence de 4 joueurs testés positifs à la covid-19. La réclamation portant sur la qualification du joueur de Chavanay Matthieu ABANON qui a participé au dernier match avec l'équipe supérieure opposant St Paul sur Jarez 1 contre Chavanay AS 1, coupe de la Loire du 09/01/2022, ce joueur n'aurait pu être qualifié pour jouer le match cité en objet le 23/01/2022 car l'équipe supérieure ne jouait pas ce jour.

La commission a examiné les pièces suivantes en sa possession :

- ✓ Le joueur Matthieu ABANON, licence n° 2558630590 a bien fourni un certificat de test virologique de la covid-19 dont le résultat s'est avéré positif daté du 22/01/2022, Idem pour les 3 autres joueurs.
- ✓ Conformément au protocole de reprise des compétitions Régionales et Départementales du 03/01/2022, **Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée**
 - A partir de 4 cas positifs de joueuses/ joueurs le jour du match,
 - L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.
- ✓ Le club de chavanay a bien fournit 4 certificats de test virologique de la covid-19 ; dont le résultat s'est avéré positif.

Considérant les faits avérés ci dessus, La commission dit que le match pouvait être reporté.

Considérant que le match « non joué » faisait suite au match de la coupe de la Loire ; conformément à l'article 51.6 des Règlements Sportifs du District ainsi intitulé :

« Les joueurs participants à un match de la coupe Rhône Alpes ou de la Loire pourront participer à la rencontre ou aux rencontres suivantes de championnat de district, dans la même catégorie où ils avaient joué le match de championnat précédent le match de coupe Rhône Alpes ou de la Loire, y compris si l'équipe de catégorie supérieure ne joue pas le jour considéré ».

Considérant que le joueur Matthieu ABANON, licence n° 2558630590 a bien participé au match précédent opposant St Paul sur Jarez 1 contre Chavanay AS 1, coupe de la Loire du 09/01/2022, l'article 51.6 est pleinement applicable.

Considérant qu'après vérification des FMI des matchs de championnat précédent le match de la coupe de la Loire (Portes Hte Cevennes 1 / Chavanay AS 2, Seniors D1 du 12/12/2021 et St Chamond Foot 1 / Chavanay AS 1 Seniors R2 du 11/12/ 2021) le joueur Matthieu ABANON, licence n° 2558630590 n'a participé à aucun des 2 matchs.

De fait, le joueur Matthieu ABANON, licence n° 2558630590 pouvait pleinement participer au match « non joué » contre Romans PS 1.

En conséquence, la commission des Règlements rejette la réserve comme non fondée et dit que le match Romans PS1 / Chavanay AS 2 est à jouer.

Le compte Romans PS sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 23

Match n° 23362333, Chavanay AS 2 / Ch.S. Isère 1, Seniors D1 du 30/01/2022

Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'équipe de Ch.S. Isère sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club Chavanay, pour le motif suivant : des joueurs du club de Chavanay sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que le match précédent de l'équipe de Chavanay AS 1 était la coupe de la Loire le 09/01/2022, l'application de l'article 51.6 s'applique :

« Les joueurs participants à un match de la coupe Rhône Alpes ou de la Loire pourront participer à la rencontre ou aux rencontres suivantes de championnat de district, dans la même catégorie où ils avaient joué le match de championnat précédent le match de coupe Rhône Alpes ou de la Loire, y compris si l'équipe de catégorie supérieure ne joue pas le jour considéré ».

Considérant que le match de référence à prendre en considération est donc le match précédent la coupe de la Loire c'est à dire le match Saint Chamond Foot 1 / Chavanay AS 1, Seniors R2, poule C du 11/12/2022, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à cette rencontre.

En conséquence, la commission des Règlements rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de Ch. S. Isère débité de la somme de 37,00€ pour frais de dossier.

DOSSIER N° 24

Match n° 13362803, St Romain de Surieu 1 / FC Rambertois 1, Seniors D3, poule A du 30/01/2022

1 – Réserve d'avant match posée par le capitaine de St Romain de surieu concernant la qualification et la participation du joueur ADOUM Yanis pour le motif suivant : La licence du joueur ADOUM Yanis du club de FC Rambertois a été enregistrée moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'avant match du club de St Romain de Surieu confirmée par courriel en date du 30/01/2022 ;

Après vérification au fichier et de la feuille de match, le joueur ADOUM Yanis, licence n° 2544128083 enregistrée le 27/01/2022, n'a pas les 4 jours francs, et n'était donc pas qualifié pour participer à cette rencontre (Article 89 des RG de la FFF).

En conséquence, la Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe du FC Rambertois.

2 - Réserve d'avant match posée par le capitaine de St Romain de surieu concernant la qualification et la participation du joueur RAHOU Hamid pour le motif suivant : le joueur RAHOU Hamid est en état de suspension au jour de la présente rencontre.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'avant match du club de St Romain de Surieu confirmée par courriel en date du 30/01/2022 ;

Considérant que le joueur RAHOU Hamid, licence n° 9602307897, a été sanctionné par la commission de discipline le 08/12/2021 à 1 match ferme suite à 3 avertissements, sanction applicable à compter du 13/12/2021. Considérant que cette sanction a été publiée sur Footclubs le 14/12/2021 et qu'elle n'a pas été contestée,
Considérant que le joueur RAHOU Hamid, licence n° 9602307897 a participé à la rencontre du 30/01/2022 St Romain de Surieu.

Considérant que l'article 123 des Règlements du District prévoit que :

- La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements de la F.F.F.) . Le joueur ne peut être inscrit sur la feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur RAHOU Hamid, licence n° 9602307897 n'avait purgé pas son match de suspension à la date de la rencontre du 30/01/2022

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Rambertois 1 pour en reporter le gain à l'équipe de St Alban 1.

En application des articles 16 des Règlements du District :

St Romain de Surieu 1 : 3 points ; 1 but
Rambertois FC 1 : - (moins) 2 points; 0 but

Le club de Rambertois FC est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à, une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € (frais de dossier).

D'autre part, en application de l'article 123.4 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur RAHOU Hamid, licence n° 9602307897a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 14/02/2022** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

L'éducateur **BILLOTET Stéphane**, licence n° 250868818, est suspendu de 6 matchs fermes de toute fonction officielle avec date **d'effet le 14/02/2022** conformément à l'article 132 des Règlements du District.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°15
REUNION du 07 Février 2022

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU, Pascal BRUYAT.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Conformément aux directives du COMEX de la FFF, seuls les licenciés (dirigeants et joueurs) munis du Pass sanitaire pourront participer aux rencontres officielles.

Il est conseillé aux Clubs de prévoir un référant COVID ou à défaut tout dirigeant licencié pour le contrôle du Pass sanitaire (en présence de son homologue adverse).

La commission vous invite à prendre connaissance des directives concernant le protocole sanitaire sur le site du District.

RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours.

RAPPEL AUX CLUBS

La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Aucun report ne sera accepté suite à une entente entre clubs.

Nous rappelons les horaires du samedi : 20h00 et du dimanche : 12h30/13h00 (lever de rideau) et 14h30/15h00 (match principal) sont des horaires officiels.

Pour tous autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Séniors.

REFERENT D1 ET D2

Responsable : Éric THIVOLLE

REFERENT D3

Responsable : Stéphan MONTALBANO

REFERENT D4 ET D5

Responsable : Bernard DELORME

Pour la phase 2 de D5 : Modification règlementaire suite au comité de Direction, les modalités d'accès à la poule d'accession sont définies comme ci-dessous (remplace la précédente diffusion) :

Poule d'accèsion => 54 équipes à savoir : les 3 premiers de chaque poule de la phase 1 + les 3 meilleurs Quatrièmes. Elle sera composée de 9 poules de 6 équipes.

Pour le Challenge qui concernera les équipes restantes et les nouvelles équipes → sera constitué de X poules de 5 à 6 équipes.

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE

Après plusieurs mois de compétitions, la commission remarque que beaucoup de clubs négligent l'utilisation de la tablette FMI ainsi que la transmission des informations relatives au match.

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Décalage de calendrier coupes : les 1/8èmes de Finale des coupes René GIRAUD et Xavier BOUVIER se dérouleront le Week-End des **05 et 06 mars 2022**.

Le tirage des 1/8 ème de finale des coupes aura lieu le 10 février 2022 au siège du District, le tirage sera effectué en direct sur le réseau social Facebook.

INFOS IMPORTANTES AUX CLUBS CONCERNANT LES COUPES : Les journées de coupe ayant été décalées suite à des reports de Matches doivent impérativement se jouer aux dates fixées sous peine de Match perdu. Aucun report ne sera toléré, en cas d'arrêté Municipal, le Club devra trouver un terrain de repli ou inverser la rencontre.

Les ¼ de finales auront lieu le Week-End des 16 et 17 avril 2022, les ½ finales auront lieu les 07 et 08 mai, et la finale se fera le 04 ou 05 Juin.

RESPONSABLE VETERANS

Responsable : **Stéphan MONTALBANO**

Les Clubs désirant engager une nouvelle équipe dans la catégorie Vétérans pour la deuxième phase sont priés de se faire connaître en envoyant un mail à la commission.

Vous pouvez aussi contacter Mr MONTALBANO au 06.25.45.06.02 ou par mail :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

FOOT DIVERSIFIE

Responsable : **Denis GLANDU**

RAPPEL :

Les reports de Matches pour un problème d'effectif, de joueurs grippés, gastro etc..... ne sont pas acceptés, sauf, pour les cas de COVID ou soucis grave.

Si vous rencontrez un problème avec la tablette FMI, vous devez impérativement rédiger une feuille de match papier (téléchargeable sur le site du District), puis la poster ou la déposer au District dans les 48h (passé ce délai le Club fera l'objet d'une amende forfaitaire).

La présentation des licences et du Pass sanitaire est obligatoire. Quelques Clubs semblent vouloir s'en affranchir, ce qui n'est pas acceptable, même en foot diversifié.

Les joueurs en double licence ne peuvent pas faire deux rencontres, 2 jours consécutifs. A titre d'exemple, un joueur qui joue le dimanche ne peut pas jouer le Lundi mais pourra jouer le Mardi. Si des informations dans ce sens reviennent de nouveau à la commission, un contrôle de feuilles de Matches sera effectué pour les Clubs concernés, si une infraction est constatée le Club et le ou les joueurs seront sanctionnés.

COUPE PAUL GATEAUD :

Le tirage de la Coupe Paul GATEAUD a été effectué au siège du District par Pascal BRUYAT.

Les Clubs peuvent en prendre connaissance sur le site du District.



**PROCÈS-VERBAL N°25
du 08/02/2022**

Présents : CHANAS Flavie, REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON, Claude, FUSTIER Thomas, AUBERT Philippe,

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Permanences : Le mercredi de 18h30 à 20h00.

DISPOSITIONS SITUATION SANITAIRE

A la suite de la mise en application des dispositions légales, des protocoles validés par la FFF régissent les compétitions nationales, régionales et départementales. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, ces protocoles sont amenés si nécessaire à être modifiés en cours de saison mais toujours dans le respect des décisions légales.

Ces protocoles comportent un certain nombre de règles qui s'appliquent à l'ensemble des compétitions organisées par la FFF les ligues et les districts (voir sur le site interne du District le protocole des compétitions régionales et départementales).

Les clubs touchés par des cas COVID alerteront la Commission des Jeunes, à défaut la permanence sportive, leurs adversaires, par téléphone et par correspondance électronique en fournissant les certificats requis.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

COORDONNEES DES RESPONSABLES CATEGORIES DES CLUBS

La Commission des Jeunes demande aux clubs de bien vouloir lui communiquer les noms et coordonnées (mail, téléphone) des responsables des Ecoles de foot et Foot à 11 Jeunes, pour un usage interne au District.

Les clubs ont aussi la possibilité de faire apparaître ces renseignements dans leur espace club sur le site internet du District (Le staff), à partir de Footclub, avec l'accord des intéressés, pour faciliter la communication entre clubs.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

ENTENTES – SAISON 2021 / 2022

Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les équipes de D1 en entente ne peuvent pas monter en Ligue.

U7- U9

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Thomas FUSTIER : 06.60.27.23.81

Les poules et les calendriers U7 et U 9 sont disponibles sur le site Internet du District en rubrique documents.

Modification Calendrier U7 :

Afin de permettre la mise en place d'une action de formation par l'Equipe Technique du District à destination des référents de la catégorie U7 des clubs, les plateaux de la journée du 05/03/2022 sont reportés au 12/03/2022, hormis les plateaux organisés par les clubs de Davézieux (Poule 1), AS Véore Montoisson (Poule 7) et Bourg St Andéol (Poule 9) qui sont maintenus la date du 05/03/2022.

Les clubs seront attentifs aux parutions sur le site du District pour s'inscrire à ces formations.

Modifications de poule en U 7 :

Retrait de SAINT UZE dans la poule 3

HERMITAGE recevra la journée 4 le 2 avril 2022

Fiches bilan manquantes en U 9 plateaux du 29 Janvier 2022 :

Poule 2 : SALAISE RHODIA,

Poule 4 : SAINT DONAT,

Poule 6 : BEAUMONTELEGER, FC DIOIS,

Poule 7 : LA VEORE, VALLEE DE L'OUVEZE,

Poule 10 : RUOMS.

Rappel règlement

Les plateaux **U 9** doivent se jouer **le samedi après midi à 14h00**.

Si les clubs souhaitent jouer le matin, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule sinon les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Les plateaux **U7** doivent se jouer **le samedi matin à 10h30**.

Si les clubs souhaitent jouer l'après midi, ils doivent obtenir **l'accord de tous les clubs de la poule sinon les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Les fiches bilan disponibles sur le site dans documents- documents compétitions jeunes- doivent être complétées avant chaque plateau par le club organisateur et envoyées rapidement à compétitions. Jeunes.

Prochains plateaux :

- *Prochains plateaux U 7, U 9 le 12 Mars 2022.*
- *Prochains plateaux U 7, U 9 le 5 Mars 2022.*

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Suite à la parution des calendriers de la phase printemps, les modifications suivantes sont à prendre en compte :

ESPOIRS :

Poule I : Exempt 7 remplace Exempt AS SUD ARDECHE 4.

BOURGEONS :

Poule M : AS SUD ARDECHE 4 remplace Exempt 15.

Feuilles de matchs manquantes du 29 / 01 / 2022, à retourner au District dans les plus brefs délais :

Promotion :

Poule D : BEAUMONTELEGER,

Poule E : CREST AOUSTE.

Espoirs :

Poule C : RHONE CRUSSOL,

Poule E : BOURG LES VALENCE.

Poule F : CREST AOUSTE.

Poule G : ANCONE.

Bourgeois :

Poule L : ST MONTAN, BAUME MONTSEGUR.

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 05 Mars 2022.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

URGENT : Les clubs U13 D1 doivent faire parvenir à la Commission des Jeunes les noms des responsables des équipes disputant ce niveau de compétition.

Les clubs indiqueront le niveau de formation des éducateurs. Il est rappelé que pour la participation au Critérium LAuRA Foot, l'encadrement des équipes retenues doit posséder le CFF1.

U15

Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 _ Roselyne LAULAGNET : 06 11 15 53 93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupe Gilbert PESTRE

Les rencontres qui ne se sont pas jouées le 22 janvier 2022 à cause de cas Covid dans les équipes devront obligatoirement se dérouler **le 12 Février 2022 à 15h00.**

Le tour suivant est prévu le 26 février 2022

Le tirage du 26 février a été effectué par Michel POMMIER, membre de la Commission d'arbitrage.
Consultez le site du District ou footclubs.

Modifications calendriers Championnats D3, D4 et D5

La journée 4 du 19 mars est avancée au 12 mars pour cause impératif Commission technique.

Matches reportés

Tous les matchs non joués pour cause cas Covid dans les équipes sont reportés par la Commission des Jeunes **les 12 ou 19 février 2022.**

Consultez footclubs ou le site du District.

Rappel aux clubs

Nous rappelons que les courriers concernant les changements de terrain ou d'horaire doivent comporter **obligatoirement le numéro du match concerné et provenir de la boîte officielle du club.**

U16 INTERDISTRICTS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Phase 2 –J1 : La rencontre RHONE VALLEE -ST PAUL en JAREZ est reportée au 08 / 05 / 2022.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pour tous les niveaux de compétitions U18 du District, la dernière journée de championnat se jouera le samedi 04 juin 2022. Il s'agit du week-end de Pentecôte, de ce fait nous libérons le dimanche pour l'organisation des tournois clubs. Nous ne souhaitons pas bloquer les différents participants (joueurs, dirigeant, arbitres, bénévoles...) inutilement pour ce week-end prolongé.

Coupe G. ETIENNE : Le tour de Coupe programmé le 27 février 2022 est supprimé.

Le tirage des quarts de finales est en ligne. Il a été effectué par Nathalie PELIN (Présidente de la commission féminine). Ce tour se déroulera le 10 avril 2022.

En D3, D4 et D5 : La journée du 19/20 mars est avancée au 12/13 mars suite impératifs commission technique.

FORFAIT GENERAL : VALLON PONT D'ARC FC1 en U18D5

FORFAIT JOURNEE : 05/06 Février : U18D4 – PS ROMANS



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 19 du 07 février 2022

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les demandes de modifications de match sont à faire sur footclubs et ce, 12 jours avant la rencontre concernée que ce soit pour un changement de dates, d'installations ou d'horaires. Il est impératif que les deux clubs concernés donnent leur accord.

Devant les demandes de plus en plus fréquentes de report de match, nous vous informons que désormais seuls les reports cause cas covid avec justifications par mail seront acceptés ainsi que les demandes de report cause intempéries avec envoi par mail de l'arrêté correspondant. Les autres motifs ne sont donc plus valables et l'équipe ne pouvant jouer devra déclarer forfait.

Dans la poule B, retrait de l'équipe de BBRM qui bascule dans le championnat à 8. Merci de bien vouloir en prendre bonne note.

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL : En séniors, peuvent jouer 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement (établi par un médecin fédéral).

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les demandes de modifications de match sont à faire sur footclubs et ce, 12 jours avant la rencontre concernée que ce soit pour un changement de dates, d'installations ou d'horaires. Il est impératif que les deux clubs concernés donnent leur accord.

Devant les demandes de plus en plus fréquentes de report de match, nous vous informons que désormais seuls les reports cause cas covid avec justifications par mail seront acceptés ainsi que les demandes de report cause intempéries avec envoi par mail de l'arrêté correspondant. Les autres motifs ne sont donc plus valables et l'équipe ne pouvant jouer devra déclarer forfait.

Dans la poule B, intégration du club de BBRM qui prend la place de l'exempt. Du coup le match opposant les clubs de Berzème et BBRM qui devait se jouer le 30 janvier se jouera le 20 février.

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL : En séniors, peuvent jouer 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement (établi par un médecin fédéral).

COUPES DEPARTEMENTALES CAMOU WOLF et DRESHER TARDY

Le premier tour de la Dresher Tardy aura lieu le dimanche 20 mars 2022. Le second tour le dimanche 10 avril 2022.

Le 3ème tour de la Camou Wolf aura lieu le dimanche 10 avril 2022.

Les tirages seront faits le 17 ou le 18 février au district.

POULE U11 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2011), les U10 (nées en 2012), les U9 (nées en 2013)

Ballon taille 4

Horaire officiel : Le samedi à 14h00

Merci de nous adresser au plus tôt, à l'adresse mail ci-dessus, la fiche plateau établie.

CHAMPIONNAT U13F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2009), les U12 (nées en 2010), les U11 (nées en 2011).

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Horaire officiel : Le samedi à 15h30

Les calendriers de la phase sont sortis et sont en ligne sur le site du district.

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Suite à la réunion du 17 septembre au district et à la demande des clubs présents, peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2007), U14 (nées en 2008), U13 (nées en 2009) et U12 (nées en 2010).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Horaire officiel : Le samedi à 15h30

Les calendriers de la phase sont sortis et sont en ligne sur le site du district.

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2004), U17 (nées en 2005), U16 (nées en 2006) et les U15 (nées en 2007)

Horaire officiel le samedi à 15h30

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

Les calendriers de la phase sont sortis et sont en ligne sur le site du district.

INFORMATIONS AUX CLUBS

La commission féminine relance pour cette saison l'opération « femmes foot » en drôme ardèche.

Cette année, les clubs doivent mettre à l'honneur une joueuse (quelque soit son âge) qui s'implique dans la vie associative du club.

L'ensemble des clubs ont reçu sur leur adresse mail officielle une présentation de cette opération ainsi que la fiche réponse à remplir et à nous retourner pour le 15 avril 2022.

Les lauréates seront reçues au district pour une réception.

Les clubs peuvent nommer au maximum 2 joueuses.

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour les seniors F, Les U18F et les U15F.

En cas de dysfonctionnement de la tablette pour la FMI, il est obligatoire de remplir une feuille de match papier et ce, avant le début de la rencontre. Pensez à éditer un listing de vos licenciés, joueuses et encadrement à présenter si cela s'avère nécessaire.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 26
du 09 Février 2022

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 12 & 13 FÉVRIER 2022

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17).

Vous pouvez contacter à partir du samedi matin la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur. Vous pouvez également appeler le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) qui reste au service des arbitres.

PASS' VACCINAL

Suite à l'entrée en vigueur du **Pass' vaccinal**, nous remercions par avance les officiels qui ne pourraient plus être désignés, même temporairement, d'en informer obligatoirement par mail la Commission et de saisir une indisponibilité sur le portail des Officiels. Cette indisponibilité pourra évoluer en fonction des directives sanitaires.

AVIS AUX CLUBS

Lorsque que vous décidez de reporter une rencontre (en accord des deux clubs) ou de déclarer forfait, si un arbitre est désigné veuillez informer, outre la commission concernée, la permanence arbitrale du week-end de votre match (voir PV de la Commission des arbitres) ou M. BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

FORMATION CONTINUE DES ARBITRES CLASSES D1 ET D2

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres classés D1 et D2 aura lieu le samedi 12 février 2022 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h15 très précises au stade des Combes. La réunion prendra fin à 13h30.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi que le matériel prise de note.

La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est OBLIGATOIRE.

Ordre du jour :

- Ateliers physiques
- Informations du Président de la CDA
- Point technique
- Questionnaire des connaissances théoriques (QCM)

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRENOM	CATEGORIE
BAZRI	MUSTAPHA FARID	District 1
BEGOT	JEROME	District 1
CHAABI	YANIS	District 1
DE JESUS SOUSA	JOSE	District 1
DIF	OUADEH	District 1
GHEBBARI	NOURREDINE	District 1
KERBOGHOSSIAN	PIERRE	District 1
MEGHZILI	KARIM	District 1
SEDDOUGUI	FOUAD	District 1
BEGOT	SEBASTIEN	District 2
BILLON	PHILIPPE	District 2
BOINON	YOANN	District 2
BOURDEUX	CLEMENT	District 2
DUSSAUD	GERALD	District 2
EL MARRAHI	SAID	District 2
GUILLARD	SEBASTIEN	District 2
JOLIVALT	CLEMENT	District 2
JOUAN	JANNICK	District 2
JUSTIN	ALEXIS	District 2
MICHEL	SEBASTIEN	District 2
POLIZZI	MICHAEL	District 2
SADIK	SALIM	District 2
SELLAMI	BILEL	District 2
VIELZEUF	STEPHANE	District 2
VIOUGEAS	VINCENT	District 2

FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que 2 matinées de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15 et/ou U18 sont programmées :

- Le samedi 19 février 2022, de 8h30 à 13h00 (Stade de Jossols à DAVEZIEUX)
- Le samedi 5 mars 2022, de 8h30 à 13h00 (Stade synthétique à CRUAS)

Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de l'une des 2 réunions de formation proposées.

A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Clôture de la matinée de formation
-

Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2021/2022 ne sont pas concernés.

Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.

Cet avis tient lieu de convocation.

NOM	PRÉNOM	CATEGORIE
ANDRÉ	MYLAN	District JAD
BADAD	AMINE	District JAD
BANCEL	DENIS	District JAD
BENYEKHFLEF	ISLEM	District JAD
BENYEKHFLEF	MUSTAPHA	District JAD
BERRUYER	NATHAN	District JAD
BOUAFFAR	MATTHEO	District JAD
BOUDEHEN	MELISSANDRE	District JAD
BUISSON	MATHIEU	District JAD
CAILLET	VALENTIN	District JAD
CELLIER	TAO	District JAD
CHABOUD	ALEXANDRE	District JAD
CHANEGUIER	THOMAS	District JAD
CHAVES	HUGO	District JAD
CHEVECHIAN	MAIKE	District JAD
CORDEIRO MONTEIRO	GUILHERME	District JAD
COUTUREAU	VALÈRE	District JAD
DARBON	MAXIME	District JAD
DUCOL	CLÉMENT	District JAD
DUSSAUD	ROMAIN	District JAD
DYOURI	YOUSRA	District JAD
EL MAERZGOUIOUI	TAREK	District JAD
EYRAUT	RAPHAËL	District JAD
FOURNIER	THIBAUT	District JAD
FRAISSE	MATEO	District JAD
GAYET	CHARLIE	District JAD

GHEBBARI	JIMMY	District JAD
GOIFFON	THÉO	District JAD
GOMAR	AYMERIC	District JAD
GOMES	CHRISTIAN	District JAD
JOURDAN	MATTEO	District JAD
JOYEUSAZ	KHAIS	District JAD
KHEBIBECHÉ	YANIS	District JAD
KRAU	SOLINE	District JAD
LAHOUSSE	SAMUEL	District JAD
LAMPIN	LUCAS	District JAD
LATRECHE	LOÏC	District JAD
MONTOYA	MÉLINA	District JAD
MZOUGH	MOHAMED SABRI	District JAD
PELOUAS	TITOUAN	District JAD
PHILIBERT	LEO	District JAD
PINTO	MATHEO	District JAD
ROCHE	ENZO	District JAD
ROMEGOUX	CLEMENT	District JAD
SERRE	THEO	District JAD
VALLON	ALEXIS	District JAD
WADJIB	IMRANE	District JAD
YILDIZ	FATIH	District JAD

FORMATION CANDIDATS ARBITRES JEUNES (-23ans) + EXCEPTIONNELLEMENT ADULTES

Retrouvez ci-dessous les dates de la dernière formation de la saison à destination des candidats jeunes et **exceptionnellement candidats adultes**. Elles se dérouleront en internat pour les jeunes et **en journées pour les adultes jusqu'au mercredi 16 février 2022** à CHATUZANGE LE GOUBET.

- Du lundi 14 février 2022 au Jeudi 17 février 2022 (séances 1 à 6 en journée) jeunes
- **Du lundi 14 février 2022 au mercredi 16 février 2022 (séances 1 à 6 en journée) adultes**
- Vendredi 04 mars 2022 (séance 7 en soirée) Jeunes + adultes

Pour vous inscrire, vous devez renvoyer le dossier d'inscription (téléchargeable sur le site internet du District, rubrique Formation) avec toutes les pièces jointes dûment remplies.

Pour plus de renseignements, merci de contacter M. Roland VIALLET (CTDA) au 06.15.60.01.54

Adresse du stage : 470 Allée Joël Combet, 26300 Chatuzange-le-Goubet

FORMATION SPÉCIFIQUE ARBITRAGE : PARA FOOTBALL ADAPTE

Dans le cadre de la convention signée entre la Fédération Française de Football et la Fédération Française de sport adapté (FFSA), le District Drôme-Ardèche de Football s'associe aux différentes manifestations et/ou formations qui seront organisées sur nos 2 départements.

Suite à la première formation spécifique qui s'est déroulée le vendredi 15 octobre 2021 à laquelle 4 arbitres ont participé (*voir informations ci-dessous*), **une deuxième formation est programmée le vendredi 4 mars 2022 au siège du District à GUILHERAND-GRANGES.**

Il s'agira de la deuxième formation diplômante proposée sur le territoire National.

Pour cela, merci de bien vouloir nous faire part de votre inscription par mail UNIQUEMENT à l'adresse : rviallet@drome-ardeche.fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr avant le vendredi 25 février 2022, délai de rigueur.

Informations relatives à la formation

L'âge n'est pas une barrière pour participer cette formation, mais il est judicieux d'avoir au minimum 15 ans au cours de la saison sportive.

A la fin de cette formation, un diplôme d'officiel para football adapté (recyclage une fois par paralympiade) sera remis aux arbitres qui auront validé la partie théorique et pratique.

Les arbitres officiels seront licenciés Sport Adapté (licence prise en charge par la FFSA et port de la tenue officielle sport adapté).

A noter que les matchs arbitrés en FFSA seront valables pour le décompte des matchs à arbitrer en FFF.

Enfin, la Commission Sportive Nationale (CNS) de para football Adapté proposera une éventuelle évolution de carrière en sélectionnant les arbitres officiels pour être :

- Arbitre national para football adapté.
- Formateur des arbitres SA.
- Arbitre Officiel sur les 5 compétitions nationales para football adapté (Championnat de France de Futsal adapté - Coupe Nationale Espoir (foot à 7) 16- 20 ans / sélection départementale - Championnat de France de para football à 7 Adapté - Championnat de France de para football Adapté Jeunes - Coupe de France des régions (sélection régionale).

Le contenu de la formation se déclinera en 2 parties :

1) une partie théorique (durée : 2h30 environ) :

- Un module spécifique sur le football, pour des personnes non-arbitres FFF.
- Un module évoquant les spécificités des footballeurs Sport Adapté (public Sport Adapté – présentation des différents types de handicap – quelle posture doit-on avoir, comment agir et réagir...).
- Un module portant sur le règlement sportif para football adapté (réglementation suivant les classes...).
- Validation par un QCM.

Date de la formation théorique : Vendredi 4 mars 2022 en soirée (Siège du District Drôme-Ardèche de Football)

2) Une partie pratique :

- Mise en application des notions théoriques sur les terrains : arbitrage de matchs Sport Adapté en 26/07.
- La priorité sera donnée aux arbitres n'ayant jamais ou peu officié en sport adapté. Si le nombre de match possible est insuffisant par rapport au nombre de personnes à évaluer, ceux qui ne passeraient pas en arbitrage (central) sur le terrain seraient évalués en tant qu'assistant.
- Validation CSN et CDSA 26/07.

Date des évaluations pratiques : Samedi 5 mars 2022 à RUOMS

FORMATION SPÉCIFIQUE ARBITRAGE : BEACH SOCCER

Le Beach soccer est une pratique qui attire de plus en plus de licenciés car il s'adapte à la diversité des attentes de notre société.

Au cœur du projet fédéral de demain, le Beach soccer tend à se développer dans différents domaines qui constitueront de véritables piliers de développement et de pérennisation.

Pour information, la LAURA Foot a identifié notre District comme site référent du beach soccer.

A ce jour, 2 terrains de beach soccer sont référencés : GUILHERAND-GRANGES et VESSEAUX.

Par conséquent, un championnat (sous forme de plateaux de 3 équipes) aura lieu en semaine du 14 avril au 23 mai 2022 avec une finale départementale (4 équipes qualifiées) programmée le samedi 11 juin 2022

Naturellement, l'un des piliers de développement de cette pratique spécifique est la formation des arbitres.

A ce sujet, une formation spécifique arbitrage Beach Soccer sera organisée le samedi 9 avril 2022 (journée) au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Pour cela, merci de bien vouloir nous faire part de votre inscription par mail à l'adresse : rviallet@drome-ardeche.fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr pour le jeudi 24 mars 2022, délai de rigueur.

Toutes les candidatures seront étudiées et validées par la Commission de District de l'Arbitrage.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Pour toute question relative avec le Statut de l'Arbitrage veuillez contacter jusqu'à nouvel ordre : BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)

Nous avons constaté que depuis le début de la saison, trop d'erreurs se produisent lors de la clôture de la FMI, ce qui peut avoir des conséquences dont certaines très importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif lors de la clôture de la FMI, d'être en présence soit des deux capitaines pour les adultes, soit des deux coachs pour les jeunes. Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et ensuite leur faire signer et clôturer, en leur présence la FMI. Le Règlement Intérieur sera appliqué pour tout manquement à ce devoir.

NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (Arrêté Municipal, terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) **vous devez UNIQUEMENT prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.**

Certains arbitres prennent la totalité.

ABSENCES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que pour chaque absence de dernière minute (que ce soit pour blessure professionnelle ou tout autre raisons), **vous devez impérativement en avertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plutôt possible un justificatif..... J + 6..... (certificat médical, attestation professionnelle etc....auprès de la Commission des arbitres).**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

PORTAIL FFF

ATTENTION ! De plus, si vous avez un problème avec votre Portail FFF, veuillez contacter la Ligue à l'adresse ci-après : « pole-technique@fff.fr ».

La C.D.A. vous rappelle aussi que vous avez une rubrique « messages » sur votre Portail des Officiels à consulter chaque semaine.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle de faire votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge il faut relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport.

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, que suite de deux jaunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Si le portail des officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez faire le rapport circonstanciel par mail à la boîte mail discipline.

DÉSIGNATIONS

Pour toutes vos questions, vous pouvez utiliser la boîte mail. Merci de ne pas contacter systématiquement le désignateur.

Nous vous rappelons qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine, au niveau des horaires ou des terrains.

La C.D.A. vous préviendra de tout changement à partir du vendredi soir après 20 heures.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que toute indisponibilité doit être déposée 15 jours avant et doit être gérée sur l'ensemble du week-end. Pour toute indisponibilité non déposée dans les temps et dans le créneau horaire, l'arbitre sera considéré comme libre et donc pouvant être désignable.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

AGENDA PRÉVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.

En cas d'absence vous devez vous excuser par mail à la boîte mail arbitre, en copie à Roland VIALLET. Si cela n'est pas fait une perte de 10 pts vous sera appliquée sur votre note d'assiduité.

Vous devrez être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

FÉVRIER 2022

- Samedi 12 février :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2

- Du Lundi 14 février Au Jeudi 17 février :

*Formation initiale des arbitres Jeunes et Adultes
(voir le site du District pour inscriptions)*

- Samedi 19 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MARS 2022

- Samedi 5 mars :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

- Samedi 19 mars :

Rattrapage des Formations continues de toutes les catégories d'arbitres

MAI 2022

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

SÉANCE DE RATTRAPAGE POUR LES FORMATIONS CONTINUES DE TOUTES LES CATÉGORIES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe qu'une séance de rattrapage de la formation continue pour toutes les catégories est programmée **le samedi matin 19 mars 2022** (Lieu et horaire restent à définir).

Merci d'en prendre note. Toute absence non justifiée entraînera l'application du règlement intérieur de la C.D.A.

COURRIER DES CLUBS

- . **A.S.L. GENISSIEUX** : Courriel nous informant de la bonne prestation de l'arbitre de la rencontre U 18 D 3 du 29/01/2022. Lu et noté. Remerciements. Nous faisons suivre votre courriel à l'intéressé.
- . **F.C. PORTES LES VALENCE** : Courriel nous informant du forfait général de leur équipe U18 D5. Lu et noté.
- . **U.S. DAVEZIEUX VIDALON** : Courriel nous adressant plusieurs rapports sur la rencontre Seniors D5 du 30/01/2022. Lu et noté.
- . **F.C. ST RESTITUT** : Courriel demandant un arbitre pour la rencontre Seniors D5 du 13/02/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- . **A.O.C. ST REMEZE** : Courriel demandant un arbitre pour les rencontres Seniors D5. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

COURRIER DES ARBITRES

Une erreur s'est glissée dans le précédent PV (n°25)... C'est **SADIK Salim** et non **JARNIAC Sébastien** qui a remis un justificatif de son voyage à l'étranger.... Veuillez nous excuser pour cette erreur.

- . **DUPUIS Marc** : Courrier nous adressant son certificat médical pour son indisponibilité pendant 1 mois. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **BENDJEDDA Hakim** : Courriel nous informant de son indisponibilité pour le week-end du 05 & 06/02/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **PERGE David** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 09/02/2022 pour raison médicale. Lu et noté dans l'attente du justificatif. Prompt rétablissement.
- . **PINTO Mathéo** : Courriel nous informant de son indisponibilité le week-end du 05 & 06/02/022 pour raison médicale (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **CHAVES Hugo** : Courriel nous informant de son indisponibilité le week-end du 05 & 06/02/022 pour raison médicale. Lu et noté Prompt rétablissement.
- . **SEDDOUGUI Fouad** : Courriel nous informant de l'absence de l'éducateur O.RUOMS des U18 D2 du 06/02/2022. Lu et noté.
- . **SEDDOUGUI Fouad** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D2 & D2 du 12/02/2022 pour raisons personnelles. Lu et noté.
- . **NAICH Mostafa** : Courriel nous informant de son changement d'adresse postale. Lu et noté.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (ECUSSON)

Le port de l'écusson est obligatoire (sauf pour les stagiaires). Ceux qui n'en ont pas ou qui l'auraient perdu peuvent le demander à Roland VIALLET Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr le montant de l'écusson est de 5€ qui sera prélevé à votre club d'appartenance.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (LIVRE)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



Finances

PV N° 6 INFORMATION LIGUE

RETRAIT DE 6 POINTS

INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL :

Comme prévu à l'article 47.3, nous vous informons de la décision de la **Commission Régionale des Règlements (réunion du 03 février 2022) concernant le retrait de points.**

Les clubs ci-dessous ont un retrait supplémentaire de **6 (six) points fermes** pour non-paiement du relevé 02.

Merci de vous rapprocher du service Financier de la Ligue au 04.72.35.30.27 ou au 04.72.15.30.25.

Liste communiquée par les services de la Ligue :

533092	VIVAR'S C. SOYONS
560908	ESPOIR CLUB UPIEN
581982	SPORTING FUTSAL GOUBETOIS
580660	A. S. ROMANAISE
544713	S.C. ROMANS